

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 février 2024.

Première résolution : Approbation de la création de Banque Zitouna Algérie

Au vu du rapport du Conseil d'administration sur la création de Banque Zitouna Algérie, et après avoir pris connaissance des réformes réglementaires apportées par le législateur algérien dans le domaine bancaire, notamment l'annulation de la règle 51/49, l'Assemblée Générale approuve la création d'une Banque islamique en Algérie et demande au Conseil d'administration de veiller au respect des délais de réalisation conformément au planning proposé

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Révocation d'un administrateur ;

L'Assemblée Générale décide de Révoquer M. Hamdi BEN REJEB de son poste d'administrateur, et ce à partir de la date de cette Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Mounir FAKHET administrateur pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2026

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.